

Les bibliothèques universitaires du Québec : 25 ans de coopération

Quebec's University Libraries: 25 Years of Cooperation

Las bibliotecas universitarias quebequenses: 25 años de cooperación

Jean-Rémi Brault

Volume 39, numéro 3, juillet–septembre 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028749ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028749ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brault, J.-R. (1993). Les bibliothèques universitaires du Québec : 25 ans de coopération. *Documentation et bibliothèques*, 39(3), 141–152.
<https://doi.org/10.7202/1028749ar>

Résumé de l'article

Depuis 1967, les directeurs des bibliothèques universitaires du Québec se réunissent sous l'égide de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Ils ont ainsi tenu 167 réunions qui furent l'occasion de créer des mécanismes d'intense coopération et de réaliser un certain nombre de projets communs. Ces projets ont favorisé le développement de ces bibliothèques, leur meilleure intégration au sein de ces institutions et un service plus raffiné aux usagers, professeurs et étudiants.

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les bibliothèques universitaires du Québec : 25 ans de coopération

Jean-Rémi Brault
Montréal

Depuis 1967, les directeurs des bibliothèques universitaires du Québec se réunissent sous l'égide de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Ils ont ainsi tenu 167 réunions qui furent l'occasion de créer des mécanismes d'intense coopération et de réaliser un certain nombre de projets communs. Ces projets ont favorisé le développement de ces bibliothèques, leur meilleure intégration au sein de ces institutions et un service plus raffiné aux usagers, professeurs et étudiants.

Québec's University Libraries: 25 Years of Cooperation

Since 1967, the directors of university libraries in Québec meet regularly under the auspices of the Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). The 167 meetings held to this day have produced strong ties of cooperation and several joint ventures. These projects have served the development of the libraries, their integration within the universities and a higher standard of service to the users, the teaching staff and students.

La décennie des années 1960 a été particulièrement féconde pour l'évolution de la bibliothéconomie québécoise. Après une longue période marquée au coin de la discrétion, le monde des bibliothèques commençait sinon de s'agiter, du moins de manifester une certaine vitalité. À l'instar de la société québécoise tout entière, le monde de la bibliothéconomie négociait des virages importants. Sans tracer un historique de l'activité bibliothéconomique québécoise durant ces années — même s'il faut vivement souhaiter que cette histoire soit écrite dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant que tous ses acteurs n'aient atteint le grand Livre de la Vie — rappelons seulement quelques événements qui ont jalonné cette décennie et qui ont plus ou moins coïncidé avec l'avènement du sous-comité des directeurs de bibliothèques universitaires affilié à la CREPUQ.

Ainsi, dès le début des années 1960, le département de l'Instruction publique formait le Bureau des bibliothèques scolaires, qui deviendra en 1967 le Service des bibliothèques d'enseignement¹. De

leur côté et à la même époque, les directeurs des bibliothèques des collèges classiques coordonnaient leurs efforts, sous l'égide de la Fédération des collèges classiques, pour donner naissance à la Centrale de catalogage, qui deviendra bientôt la Centrale des bibliothèques avant d'être connue sous le nom de Services documentaires multimédia (SDM)². En 1962, la corporation de l'École de bibliothécaires acceptait d'abandonner sa charte d'«école annexée» pour être promue école «affiliée» à l'Université de Montréal³. Ainsi, les bibliothécaires québécois pouvaient profiter de l'enseignement universitaire et des services inhérents, en plus d'espérer obtenir une accréditation de l'American Library Association. Cette mutation s'avérait décisive pour l'avenir de la profession et pour le développement des divers réseaux de bibliothèques. C'est d'ailleurs au cours de la même décennie que le gouvernement du Québec votait successivement la loi 35 sur les bibliothèques publiques, puis la loi 39 sur les bibliothèques scolaires. Ces nouvelles lois permettaient d'espérer un développement rapide des bibliothèques dans ces deux secteurs. Et la présence

Las bibliotecas universitarias quebequenses: 25 años de cooperación.

Desde 1967, los directores de bibliotecas universitarias del Quebec se reunen bajo la égida de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Han tenido así 167 reuniones en las cuales tuvieron la ocasión de crear algunos mecanismos de intensa cooperación y de realizar un cierto número de proyectos comunes. Dichos proyectos han favorecido el desarrollo de estas bibliotecas, una mejor integración en el seno de estas instituciones y un servicio más refinado a los usuarios, profesores y estudiantes.

d'une cohorte de bibliothécaires professionnels informés s'avérait essentielle. Cette restructuration de la profession prit

1. Victor Coulombe et Gertrude S. De Carufel, «Histoire du Service des bibliothèques du ministère de l'Éducation; dix années au service des bibliothèques des établissements d'enseignement, 1964 à 1974», in *Livre, bibliothèque et culture québécoise*; mélanges offerts à Edmond Desrochers, s.j., sous la direction de Georges-A. Chartrand, Montréal, ASTED, 1977, v. 2, p. 665-682.
2. Paul Francoeur, «Les 25 ans de SDM: une histoire à suivre», *Documentation et bibliothèques*, vol. 36, no 1 (janvier-mars 1990) 5-9. Voir aussi: Jean-Rémi Brault, «De la Centrale de catalogage à la Centrale des bibliothèques (1964-1969)», *Documentation et bibliothèques*, vol. 35, no 3, (juillet-septembre 1989), 105-111.
3. Raymond Tanghe, *L'École de bibliothécaires de l'Université de Montréal, 1937-1962*, Montréal, Fides, (1962), p. 12. Voir aussi: Marielle Durand, «L'École des bibliothécaires de l'Université de Montréal, 1937-1962», in *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, v. 2, p. 485-507. Voir aussi Marcel Lajeunesse, «La formation des bibliothécaires francophones au Québec depuis 1961: l'École de bibliothéconomie», in *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, v. 2, p. 509-526.

un nouveau virage avec la formation de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, dont l'existence était officiellement reconnue par la loi 175, votée le 30 mai 1969⁴. Les bibliothécaires se donnaient ainsi un autre instrument propre à assurer la promotion de leur profession et, par ricochet, le développement des bibliothèques. Enfin, c'est au cours de la même décennie que la Bibliothèque Saint-Sulpice devint la Bibliothèque nationale du Québec⁵. Votée et sanctionnée en août 1967, la loi 91 dotait le Québec d'une institution qui était officiellement chargée de recueillir, de conserver, de répertorier et de diffuser le patrimoine documentaire québécois.

Voilà quelques indications de l'étonnante activité bibliothéconomique qui avait cours durant ces années. Ce ne sont que quelques-uns des événements qui ont jalonné l'histoire de cette période et qui, trente années plus tard, permettent d'en reconnaître le dynamisme. Surtout, ces événements nous aident à situer la naissance, en 1967, de ce qui s'est d'abord appelé le Comité de coordination des bibliothèques, avant de devenir en 1972 le Sous-comité des bibliothèques. Né dans ce qui a longtemps été en quelque sorte la marque de commerce des bibliothécaires, c'est-à-dire, dans la discrétion la plus feutrée, le Sous-comité n'en a pas moins poursuivi ses travaux depuis vingt-cinq ans, avec une remarquable efficacité. Après plus de cent soixante réunions, grâce à la collaboration de plusieurs dizaines de groupes de travail, les membres de ce Sous-comité ont réussi à concrétiser dans des réalisations importantes un développement planifié et une meilleure coordination des bibliothèques universitaires⁶.

Mandat et objectif

Car tel fut l'objectif poursuivi par le Sous-comité tout au long de ces années. La première réunion a lieu à l'Université Laval le 27 octobre 1967. Elle regroupe monsieur Joseph-Marie Blanchet, directeur des bibliothèques de l'Université Laval, madame Helen Howard, directrice des bibliothèques de Sir George-Williams University, qui deviendra Concordia University, monsieur Rodolphe Lavergne, directeur des bibliothèques de McGill University, monsieur Daniel Reicher, directeur des bibliothèques de l'Université

de Montréal, monsieur Daniel Croteau, directeur des bibliothèques de l'Université de Sherbrooke et monsieur L.-M. Allison, directeur des bibliothèques de Bishop's University. C'est monsieur Bernard Vinet, de la bibliothèque de l'Université Laval qui présidait cette première réunion. Or, dès ce moment-là, les membres de ce qui s'appelait le «Comité de coordination des bibliothèques universitaires du Québec» définissaient le mandat dont ils entendaient poursuivre la réalisation. Il est essentiel de relire ce texte, car il contient en germe tout le programme des vingt-cinq prochaines années:

Faire des recommandations à la CREPUQ pour favoriser le développement et la coordination des bibliothèques universitaires du Québec. À cette fin, le comité doit d'abord étudier toutes les ressources disponibles dans la province et ailleurs s'il y a lieu, et soumettre ensuite un projet de collaboration entre les bibliothèques universitaires au niveau des collections de recherche⁷.

Tout est là, de façon implicite. L'objectif ultime du comité: «le développement des bibliothèques universitaires». Les moyens qu'on veut privilégier: la «coordination», «l'étude des ressources disponibles» et surtout le développement des «collections de recherche». La formulation de cet objectif sera reprise de multiples fois, tantôt en propres termes, tantôt de façon implicite, tel un leitmotiv qu'on veut ancrer chez tous ceux qui sont concernés par ce sujet. Ainsi, en 1970, les membres du comité reformulent leur mandat en des mots presque identiques à ceux de 1967:

Soumettre des recommandations afin de favoriser un développement planifié et une meilleure coordination des bibliothèques et de la documentation dans les universités du Québec⁸.

Il faut cependant rappeler que les membres du comité de coordination avaient sans doute été encouragés dans leur démarche par le volumineux Rapport Roy-Bégin qui les incitait à collaborer, sous peine d'échouer dans leur tâche. Ainsi, les deux auteurs affirmaient:

La première conclusion qui s'est imposée aux enquêteurs, c'est que les bibliothécaires des universités du Québec

se trouvent devant une tâche gigantesque à accomplir. Il faudra remplir deux conditions s'ils veulent parvenir à s'en acquitter: la première, c'est que des études sérieuses et approfondies précèdent et éclairent toute action qu'ils vont entreprendre; la seconde condition, c'est qu'on fasse appel à l'esprit de collaboration qui se trouve latent à tous les niveaux et dans tous les services des bibliothèques universitaires⁹.

Serait-ce cette recommandation qui a incité les membres du comité de coordination à mieux redéfinir le contenu de leur mandat. Ils affirment avec clarté:

La rationalisation des bibliothèques est la méthode par laquelle les bibliothèques, par la mise en commun des ressources, collections, personnel, édifices disponibles, et par la coopération, le dialogue et l'analyse des besoins, en arrivent à offrir aux usagers les meilleurs services possibles¹⁰.

Et puis, encore en 1979, au moment d'adopter leur programme de travail pour l'année suivante, les membres du Sous-comité des bibliothèques sentent le besoin de rappeler quels objectifs ils poursuivent et quel mandat ils continuent d'accepter. Ils émettent la profession de foi suivante:

4. Louise Lefebvre, «La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec», in *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, v. 2, p. 801-814.
5. Roland Auger, «La Bibliothèque nationale du Québec», in *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, v. 2, p. 621-639.
6. Onil Dupuis, «Les bibliothèques universitaires du Québec et la coopération», *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 23, no 6 (juin 1978), 328.
7. 1 (27.10.67) 2 c'est-à-dire Procès-verbal de la première réunion, 27 octobre 1967, p.2., Seule la désignation numérique est retenue dans les références subséquentes à un procès-verbal.
8. 22 (15.10.70) 3.
9. Jean Roy et Joseph-Octave Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination: rapport*, Montréal, Comité de coordination des bibliothèques, CREPUQ, 1969, p. 216.
10. 37 (24.05.72) 2.

Les membres du Sous-comité réaffirment leur volonté de poursuivre et d'intensifier les efforts de concertation, de collaboration et de coopération entrepris par les bibliothèques universitaires depuis 1969 [sic], au profit de l'ensemble de la collectivité universitaire québécoise. Le bilan des activités et des réalisations du Sous-comité témoigne de façon éloquent de l'importance de sa contribution au développement des bibliothèques de chacun des établissements universitaires du Québec¹¹.

Cette préoccupation de la nécessaire concertation prend une dimension encore plus aiguë dans les périodes de restrictions budgétaires. Les directeurs des bibliothèques sont conscients que la gestion de la décroissance est facilitée en quelque sorte par la mise en commun, que la pauvreté individuelle peut se muer en une certaine richesse collective. Ils savent bien que, s'il est vrai, comme l'affirme Fernand Dumont que «l'université est le lieu où se capitalise le savoir, le lieu où se conserve l'héritage du savoir»¹², la bibliothèque universitaire est le laboratoire où ce savoir est puisé, expérimenté, dosé selon une posologie d'autant plus précise et coordonnée que les ressources sont généreuses et que la concertation est efficace. On comprend alors, qu'en 1982, au moment de rencontrer le Comité des affaires académiques autour de l'épineux «impact des restrictions budgétaires sur la qualité des services de bibliothèques», ils se permettent

de mettre en évidence et d'illustrer les répercussions sur l'enseignement et la recherche, à moyen et long terme, des décisions présentes ou futures relatives à l'allocation de ressources aux bibliothèques. Les ressources documentaires constituent des ressources indispensables à l'université dans l'accomplissement de sa mission. En période de restrictions budgétaires, il importe que la bibliothèque et son directeur soient étroitement associés au processus de planification et de gestion de l'université¹³.

L'objectif poursuivi par les membres du comité de coordination, puis par ceux du Sous-comité des bibliothèques est donc clair: établir des mécanismes concrets,

efficaces, rentables, de coopération, de collaboration et de concertation. Pendant vingt-cinq ans, cet objectif est réaffirmé, précisé. Surtout il est vécu. Et, nous le verrons, il a démontré que, malgré toutes «les différences, en terme d'homogénéité des participants»¹⁴, les résultats sont réels, mesurables.

État des bibliothèques universitaires du Québec en 1967

La mise sur pied, en 1967, du comité de coordination des bibliothèques répondait non seulement aux objectifs de la CREPUQ, à laquelle il était rattaché, mais à un besoin clairement identifié, à un état qui, selon certains, voisinait avec l'indigence. Les bibliothèques universitaires, diagnostiquaient de nombreux spécialistes, étaient malades, parce que sous-financées. Les enquêtes s'étaient multipliées et les résultats et les recommandations convergeaient: il fallait accorder à la bibliothèque universitaire dix pour cent du budget de fonctionnement de l'université. Or, selon le rapport Williams, ces bibliothèques ne recevaient, en 1962, que 4,7% du budget de leur université¹⁵. Et, en 1967, le rapport Downs¹⁶ établissait le pourcentage du budget des bibliothèques des universités québécoises par rapport au budget de fonctionnement de leur université respective de la façon suivante:

Bishop's University	6,3%
Université Laval:	5,1%
McGill University:	4,7%
Université de Montréal:	5,7%
Université de Sherbrooke:	0,2%
Sir George-Williams University:	11,3%

Cette carence du financement entraînait, bien sûr, sa cohorte de problèmes, dont le manque de personnel et le sous-développement des collections ne sont pas les moindres. Or, il faut le rappeler, les rapports de toutes ces enquêtes, surtout le rapport Williams et le rapport Downs, ont eu un impact considérable sur ce qu'on pouvait peut-être appeler le «démarrage» du développement de ces bibliothèques. Bernard Vinet disait avec raison «que ces enquêtes ont permis aux intéressés de prendre conscience du rôle grandissant de la bibliothèque en milieu universitaire». Et il ajoutait qu'elles «ont favorisé l'élaboration de normes de développement des bibliothèques universitaires

qui peuvent servir de guide à tous ceux qui président aux destinées de l'enseignement supérieur»¹⁷. La mise en application des recommandations de ces rapports exigeait que les bibliothèques universitaires établissent entre elles des mécanismes efficaces de concertation et de collaboration. Bien sûr, le rapport Downs avouait avec sympathie qu'il «est impressionnant de constater le nombre et la diversité des entreprises coopératives où sont engagées les bibliothèques des universités du Canada»¹⁸. Quant au contenu du rapport Williams, on ne s'étonnera pas qu'il insiste sur une nécessaire coordination du développement des collections, quand on se rappelle que son auteur fut aussi associé au lancement du «Farmington Plan». Donc, deux rapports essentiels, un de 1962, l'autre de 1967. Ils ne furent peut-être pas les déclencheurs de la création de ce Comité de coordination des bibliothèques, mais ils n'y furent sans doute pas tout-à-fait étrangers. La pertinence de leurs recommandations, les exigences de leur mise en application, l'urgence d'offrir à des universités en plein essor des services essentiels à l'enseignement et à la recherche, la prise de conscience que la bibliothèque doit faire partie intégrante de la vie

11. 82 (2-3-4.05.79) 4-9.

12. Entrevue donnée par Fernand Dumont à Michel Roy. Cf. Michel Roy, «L'université a souvent été en crise...», *Forces*, no 85 (printemps 1989), 72.

13. 101 (25-26.02.82) 9-10.

14. Onil Dupuis, «Les bibliothèques universitaires du Québec...», 363

15. Edwin E. Williams, *Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales*, Ottawa, Conférence nationale des universités et des collèges canadiens, 1962, 93 p.

16. Robert B. Downs, *Ressources des bibliothèques d'université et de recherche au Canada*, Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1967, p. 205. Sur cette situation, voir aussi: Daniel Reicher, «Les bibliothèques universitaires canadiennes, dix ans après...», *Documentation et bibliothèques*, vol. 21, no 1 (mars 1975), 37-40.

17. Bernard Vinet, «Le développement de la bibliothèque dans le milieu universitaire, une priorité», *Bulletin de l'ACBLF*, vol. 15, no 3 (septembre 1969), 133.

18. Robert B. Downs, *Ressources des bibliothèques d'universités...*, p. 196.

universitaire, ce sont sans doute autant de motifs, parmi bien d'autres qui incitèrent les directeurs de ces bibliothèques à amorcer cette aventure de coopération exceptionnelle. Et puis, rappelons-le, le rapport Roy-Bégin, décrivait, en 1969, l'état des bibliothèques universitaires dans un langage plutôt sévère, qui porte à penser qu'entre 1962 et 1969, la situation n'avait pas évolué de façon significative. Il faut relire ce rapport pour constater la lucidité de ses auteurs et (hélas!) le caractère toujours actuel de leurs jugements. Traitant des budgets dont ils exigent qu'ils atteignent «au moins 10% du total des dépenses générales et éducatives de l'université ou \$200.00 par année par étudiant à plein temps»¹⁹, les auteurs insistent pour que les directeurs des bibliothèques universitaires fassent front commun et entreprennent «une véritable croisade en vue d'obtenir les fonds nécessaires pour donner à nos universitaires les collections auxquelles ils ont droit»²⁰. Puis, leur jugement sur le développement des collections mérite qu'on s'y arrête, tant il fait preuve de perspicacité, d'audace, voire de «modernité». Après avoir proposé qu'il faudrait se doter d'une sorte de «Farmington Plan», nos deux auteurs affirment qu'une «Commission consultative des collections devra commencer par un inventaire minutieux de vos collections»²¹. Retenons bien cette recommandation. Quand le Sous-comité, par le truchement de son Groupe de travail sur le développement des collections, voudra la mettre en pratique, il parlera d'évaluation qualitative. Peut-être inconsciemment, on restait fidèle au rapport Roy-Bégin.

Après avoir proposé des méthodes d'évaluation méthodes, bien sûr, qui feront grincer les spécialistes mais démontrent le souci qu'avaient les deux auteurs d'être concrets et pratiques ... ils insistent sur ce qu'ils appellent «le principe de complémentarité et les domaines d'excellence»²². Dix ans plus tard, on parlera de planification, de rationalisation, de partage des ressources documentaires. Il faudrait revenir sur chaque chapitre de ce rapport pour en constater la pertinence. Il nous apparaît que cette enquête et le rapport qu'elle a produit constituent un outil de travail dont le Comité de coordination des bibliothèques universitaires avait besoin. À bien des égards, ce rapport appliquait aux bibliothèques québécoises

les recommandations que le rapport Williams et le rapport Downs faisaient pour l'ensemble des bibliothèques universitaires canadiennes. Car, dans la fidélité à ces deux rapports, celui de Jean Roy et Joseph-Octave Bégin insiste lui aussi sur l'impérieuse nécessité de réaliser un authentique réseau des bibliothèques universitaires québécoises, sur l'urgence pour les universités de ne plus considérer «la bibliothèque comme une institution culturelle isolée ou comme un quelconque service administratif qui servait de complément aux manuels d'enseignement ou comme un supplément occasionnel à la collection de livres et de revues du professeur»²³. Ce rapport d'enquête traçait un programme d'action au Comité de coordination. Dans l'ensemble, il y est resté fidèle.

Développement des collections

Tout au long de ces vingt-cinq années de travail coopératif, une préoccupation a été constamment présente et a, en quelque sorte, commandé toutes les activités du Sous-comité, c'est celle de la rationalisation du développement des collections. Considéré à juste titre comme la clé de voûte du service vraiment efficace que les bibliothèques universitaires doivent offrir, le souci de développer des collections qui répondent aux besoins des usagers et qui s'accordent aux programmes mis de l'avant par les universités, ce souci se retrouve dans toutes les décisions et toutes les entreprises du Sous-comité. Les grands projets élaborés, puis réalisés au cours de ces années, visaient tous à solutionner, ou au moins à amoindrir les problèmes relatifs au développement des collections. Qu'il s'agisse du prêt entre bibliothèques, de l'évaluation qualitative des ressources documentaires, de la préservation et de la conservation des collections, du catalogage coopératif et de bien d'autres projets, tous sont conçus, élaborés et mis en application dans l'espoir d'assurer un meilleur développement des collections et surtout une rationalisation de cette activité particulièrement coûteuse. Aussi, malgré certaines affirmations quelque peu négatives de quelques collègues au cours des années 1970, il nous apparaît que la coopération a marqué le développement des collections dans les bibliothèques universitaires québécoises²⁴. Sans verser, avec une

naïveté béate, dans un processus d'auto-satisfaction, il n'est pas permis d'ignorer les efforts considérables et les résultats concrets obtenus par les bibliothèques universitaires.

Dès les premières réunions du «Comité de coordination des bibliothèques universitaires du Québec», les membres se préoccupent des moyens d'améliorer le service du prêt entre bibliothèques qui existait déjà. Après avoir affirmé que «l'étude de la collaboration entre les institutions universitaires au niveau des bibliothèques de recherche lui revient dorénavant»²⁵, lors de la cinquième réunion, ils amorcent une véritable «politique de prêt entre bibliothèques»²⁶. Graduellement, le Comité de coordination précise ses objectifs et les mécanismes concrets aptes à les réaliser. En 1969, les directeurs de ces bibliothèques étudient un important rapport qu'ils présentent plus tard aux recteurs. Il s'agit d'un «plan de développement faisant état des actions envisagées par le Comité et des priorités à établir en vue d'une meilleure coordination des bibliothèques universitaires du Québec». Au premier chef de ce «programme d'étude et d'action» figurent des moyens très concrets d'assurer une coordination du développement des collections²⁷. En 1971, on propose une collaboration régionale pour les abonnements aux périodiques²⁸. Et l'année suivante, on

19. Jean Roy et Joseph-Octave Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination...*, p. 80. Voir aussi: Robert B. Downs, *Ressources des bibliothèques...*, p. 200.

20. *Ibid.*, p. 85.

21. *Ibid.*, p. 116.

22. *Ibid.*, p. 89-90.

23. Bernard Vinet, «Le développement de la bibliothèque...», 133.

24. Voir par exemple: André Preibish, *Cooperation among libraries in Canada 1972*, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1972. Voir aussi Daniel Reicher, «Coopération en matière d'acquisition», in Michel Thériault, *Choix et acquisitions des documents au Québec*, Montréal, ASTED, 1977, vol. 1, p. 199-207.

25. 1 (27.10.67) 3.

26. 5 (28.03.68) 2-3.

27. 15 (18-22.11.69) Rapport annexé au procès-verbal.

28. 30 (20.09.71) 5.

créé un premier «Comité du développement des collections» ... il y en aura d'autres ... présidé par monsieur Bernard Vinet²⁹. C'est ce comité qui, dès sa première réunion, décide «de débiter en dressant une liste des abonnements courants des périodiques. Les objectifs d'une telle liste sont de dresser le profil des collections par grandes disciplines et la possibilité de définir des ententes bilatérales en ce qui a trait au développement des collections de périodiques»³⁰. Cette liste répertorie 18 000 titres de périodiques courants auxquels une ou l'autre des bibliothèques universitaires québécoises est abonnée³¹. En 1974, ce comité, devenu un groupe de travail, poursuit l'élaboration et la mise à jour de la liste collective des périodiques. Il prépare aussi une liste collective des publications en série sur microforme. Il propose et fait accepter un protocole d'entente sur les achats de plus de mille dollars³². Et surtout, avec une légitime fierté, «il fait part d'un précédent important concernant la rationalisation des collections des bibliothèques universitaires. L'Université Laval a cédé à la bibliothèque de l'Université de Montréal une collection d'environ 500 livres portant sur le grec moderne. Le programme de grec moderne ayant été aboli à l'Université Laval, la direction de la bibliothèque a jugé bon de concentrer les collections de grec moderne au seul établissement universitaire qui offre le programme»³³.

Le groupe de travail poursuit ses efforts pour proposer une authentique rationalisation du développement des collections universitaires. En 1975, il propose aux directeurs des bibliothèques universitaires «d'établir un dossier sur les politiques de développement des collections de chaque institution qui servira ensuite à établir une politique de coordination du développement des collections»³⁴. En somme, on veut procéder à une évaluation des collections et on débutera dès qu'on «se sera doté d'outils communs: liste détaillée de sujets, formulaire d'entrée des données, définitions précises des niveaux de développement, critères de choix, mode de compilation des données»³⁵. On croirait voir poindre le mode de fonctionnement du projet NCIP (North American Collections Inventory Project). Mais voici qu'en 1976, à un moment où, d'erechef, le Sous-comité «révise la formulation de son mandat actuel en vue

de proposer au comité des vice-recteurs aux affaires académiques un projet de mandat qui corresponde davantage aux activités et aux aspirations du Sous-comité», celui-ci décide que «tous les groupes de travail et sous-groupes de travail précédemment créés soient dissous». Alors, le groupe de travail sur le développement des collections bascule avec tous les autres. «À l'avenir, le Sous-comité créera des groupes de travail, au besoin, pour l'étude de sujets spécifiques». Et sans perdre un instant, il est décidé «qu'un groupe de travail soit créé afin d'étudier les méthodes appropriées d'évaluation des collections des bibliothèques universitaires québécoises et de faire rapport au Sous-comité»³⁶. Alors, le groupe de travail se remet à l'ouvrage. Il cherche une méthode d'évaluation qualitative des collections. À la fin de cette année 1976, il présente un rapport négatif au Sous-comité. «Il n'existe pour le moment, écrit-il, aucune méthode d'évaluation uniforme applicable aux collections de bibliothèques universitaires qui soit satisfaisante et qui, en même temps, reflète de façon réaliste l'état des collections. Le groupe de travail estime que la méthode d'évaluation choisie doit varier en fonction de la discipline étudiée et de l'institution qui l'applique». Surtout, ce groupe de travail, notons-le, «considère la réalisation d'une telle évaluation prématurée et non significative». Mais, paradoxalement, il passe le relais. Car, «il recommande la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les méthodes les plus appropriées de coordination et de rationalisation des politiques de développement des collections». Les membres du Sous-comité sont visiblement déçus. L'importance de la rationalisation du développement des collections est telle que ce projet s'accommode mal des hésitations ou des tergiversations. «Le Sous-comité aurait préféré que le groupe de travail s'attarde davantage à étudier les avantages et les inconvénients des différentes méthodes d'évaluation existantes et recommande celle qui lui apparaît la mieux adaptée à la réalisation d'une évaluation cohérente et uniforme des collections des différents établissements universitaires»³⁷. Néanmoins, un groupe de travail des méthodes d'évaluation des collections est créé. Quelques mois plus tard, celui-ci «informe le Sous-comité qu'il a entrepris une évaluation qualitative sommaire, par sujet, du niveau actuel et du

niveau de développement visé des collections de chaque établissement universitaire. Le groupe prévoit terminer cette évaluation vers le 15 mai 1977»³⁸. Effectivement, lors de leur réunion du 30 mai, les membres du Sous-comité reçoivent le rapport de ce groupe de travail. Ils décident de tenir une réunion spéciale pour étudier ce rapport. Ils aviseront alors de l'utilisation éventuelle qu'ils entendent faire de ces résultats, «de même que la méthodologie la mieux adaptée à la poursuite des études relatives à l'évaluation des collections des bibliothèques universitaires du Québec, en vue de la possibilité d'une planification et d'une rationalisation des politiques de développement des collections»³⁹. Avouons-le, ce rapport risque de susciter de fort légitimes inquiétudes. Une évaluation qualitative, même sommaire, même réalisée par les responsables du développement des collections dans chaque université, c'est une sorte de photographie de la valeur de la collection. Mais ce que la photographie ne révèle pas, ce sont ces impondérables qui ne s'évaluent pas, ce sont ces ressources documentaires qui alimentent l'enseignement et la recherche dans les universités mais dont les bibliothèques universitaires ne sont nullement responsables. Les points d'ombre sur la photographie sont souvent corrigés par des richesses occultes. En même temps, une telle évaluation permet d'identifier «les secteurs qui feront l'objet des études du Sous-comité et qui nécessitent, de façon plus urgente, une meilleure coopération interinstitutionnelle»⁴⁰. On le voit, le Sous-

29. 35 (20.03.72) 5.

30. 36 (24.04.72) 9.

31. 39 (12.10.72) 2.

32. 48 (23.04.74) 3. Voir aussi: 52 (28.11.74) 3.

33. 48 (23.04.74) 3.

34. 56 (21.05.75) 8.

35. 58 (24.10.75) 10.

36. 62 (14.04.76) 11-12-13.

37. 66 (19.11.76) 6-7.

38. 68 (18.02.77) 10.

39. 70 (30.05.77) 6.

40. 71 (21.06.77) 6.

comité reste fidèle à son objectif initial: établir des mécanismes de collaboration. Et, en priorité, dans le secteur du développement des collections. Car, ce faisant, on pénètre au coeur même du développement des bibliothèques, on touche à la structure même de ce «service» offert à la communauté universitaire. Et, afin de procéder à une réelle rationalisation, le Sous-comité entend se donner des instruments de travail objectifs et aussi scientifiques que possible. Telle fut la démarche entreprise par le groupe de travail des méthodes d'évaluation des collections qui proposait un intéressant rapport en 1977⁴¹.

En utilisant la méthode et la liste de sujets déjà développés par l'Université Laval et le groupe de travail, une évaluation qualitative sommaire, par sujets, du niveau actuel et du niveau de développement visé de la collection [fut mise au point]⁴².

Cette évaluation a, en même temps, permis de développer une liste de sujets s'appliquant à l'ensemble des établissements universitaires et de dégager des critères d'évaluation des résultats⁴³.

Avec la compilation des résultats de l'enquête sommaire par sujets, les bibliothèques universitaires disposent maintenant, pour la première fois, d'un outil, imparfait certes, mais indispensable à tout effort sérieux de rationalisation, de coopération et même de spécialisation des politiques de développement des collections. Un relevé comparatif des points forts des collections a été effectué par l'Université Laval⁴⁴. Un deuxième relevé comparatif des points faibles des collections a également été complété. En même temps, une liste, par institution, des secteurs d'excellence, a été élaborée⁴⁵.

Pourtant, malgré l'importance de cette réalisation, malgré aussi l'intérêt des travaux réalisés par un groupe de travail sur l'évaluation des collections du secteur des sciences de la vie et ceux du groupe de travail sur l'état des collections scientifiques, les membres du Sous-comité continuent de souhaiter que le problème de la rationalisation du développement des collections connaisse une solution globale,

ils voudraient qu'on réussisse, qu'on se dote d'outils essentiels pour atteindre les objectifs visés. Faut-il parler d'impatience? Si oui, reconnaissons qu'elle serait légitime. Car, les contraintes économiques se font sentir avec une acuité grandissante. Le prix des livres et les coûts d'abonnements aux périodiques sont de plus en plus élevés. Les salaires augmentent à chaque nouvelle convention collective. En somme, l'inflation fait ses ravages. Mais, en même temps, les budgets des bibliothèques ne suivent pas le même rythme. Aussi, les directeurs des bibliothèques universitaires croient volontiers que ce problème de la rationalisation du développement des collections doit devenir celui de toute la collectivité universitaire, et bien particulièrement celui de l'administration de chaque université. Par exemple, on ne peut rationaliser le développement des collections des bibliothèques si on n'est pas attentif à rationaliser le développement des programmes d'enseignement et le développement de la recherche.

Ce sont ces réflexions ... et bien d'autres ... qu'échangent les directeurs des bibliothèques universitaires lors d'une fort importante réunion, en janvier 1981. Après avoir fait de nombreuses constatactions plus ou moins pessimistes sur l'état de leurs bibliothèques, ils conviennent que leurs efforts de coordination et de rationalisation des collections comportent un aspect politique non négligeable, qu'ils doivent s'entendre sur les moyens prérequis et sur une approche concrète pour atteindre cet objectif. Et ils décident de créer un groupe de travail qui

soit chargé de rédiger un document précisant la problématique, rappelant l'historique des actions déjà entreprises par le Sous-comité et des moyens qu'il a mis en oeuvre, spécifiant les étapes à franchir et indiquant des jalons dans la perspective de la réalisation des objectifs de coordination des politiques de développement des collections et de rationalisation des collections des bibliothèques universitaires, et proposant à l'attention du Sous-comité des bibliothèques, une stratégie d'action lucide et réaliste⁴⁶.

Rappelons que, simultanément, un autre groupe de travail étudie l'état des collections scientifiques. Complémentaire de la

précédente étude, celle-ci décrit la situation de la documentation scientifique et technique dans les bibliothèques universitaires québécoises et illustre un cas précis du type de problèmes auxquels sont confrontés tous les directeurs des bibliothèques universitaires face à l'explosion documentaire et au coût sans cesse croissant de cette même documentation. La substance de ce rapport fera l'objet d'un mémoire présenté au Conseil québécois de la politique scientifique⁴⁷. Quant à l'autre groupe de travail, il remet son rapport en janvier 1982, et les membres du Sous-comité l'adoptent officiellement lors de leur réunion de février 1982⁴⁸, et les vice-recteurs aux affaires académiques en font autant quelques semaines plus tard⁴⁹. Les membres de ce groupe de travail recommandent instamment que, de façon immédiate, les bibliothèques universitaires accélèrent «l'élaboration des instruments de repérage des ressources, des bases de données fournissant l'état des collections, en particulier des périodiques et des publications en série (...)», qu'elles s'échangent gratuitement leur fichier COM et les «divers catalogues spécialisés qu'elles publient», et qu'elles remettent en vigueur l'entente concernant l'achat des documents

41. *Évaluation qualitative sommaire, par sujets, des ressources documentaires des bibliothèques universitaires du Québec*; compilation d'une enquête effectuée en 1976-1977 par le groupe de travail des méthodes d'évaluation des collections, Montréal, Sous-comité des bibliothèques, CREPUQ, 1977.

42. Onil Dupuis, *La coopération entre les bibliothèques universitaires du Québec*, Montréal, Sous-comité des bibliothèques, CREPUQ, 1983, p. 5.

43. *Ibid.*

44. Bernard Vinet, *Les points forts des collections des bibliothèques des universités du Québec*; relevé comparatif, Québec, Université Laval, 1977.

45. Onil Dupuis, *La coopération...*, p. 6.

46. 93 (29.01.81) 12.

47. *État de la documentation scientifique dans les bibliothèques universitaires québécoises*; mémoire présenté au Conseil de la politique scientifique, Montréal, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 1986, 46 p.

48. 101 (25.02.82) 9.

49. 103 (03-04.06.82) 7.

dont le prix excède 3 000 \$ et les abonnements aux périodiques dont le coût excède 1 000 \$⁵⁰. Les membres de ce groupe de travail insistent aussi pour qu'on améliore le service du prêt entre bibliothèques qu'ils considèrent comme un outil efficace pour la rationalisation du développement des collections. Enfin, dans une perspective de long terme, ils jugent primordial

qu'une politique de spécialisation dans l'acquisition et la conservation des ressources documentaires soit établie dans chaque institution à partir des champs de spécialisation ou des plans directeurs et que cette politique soit entérinée par les plus hautes autorités universitaires (...);

que les autorités soient sensibilisés au fait que la prolifération des collections de toutes sortes sans plan structuré hors de la bibliothèque ne constitue aucunement un enrichissement collectif et que l'affectation de ressources humaines à la gérance et l'exploitation de ces collections sont aussi des investissements perdus pour la collectivité (...);

*que les universités se prononcent sur le niveau d'investissement prévisible qu'elles consentiront pour développer les ressources documentaires devant supporter l'enseignement et la recherche et la technologie d'appui (...)*⁵¹.

Ce rapport a eu un impact important. Il est devenu un document de référence et un fer de lance soit pour la mise en place de diverses mesures précises et concrètes, soit pour l'intensification d'actions déjà entreprises.

Prêt entre bibliothèques

Ainsi, sans peut-être prétendre dresser une liste exhaustive de toutes les activités mises en place pour améliorer la rationalisation du développement des collections, il convient de rappeler les suivantes. En 1982, les membres du Sous-comité disposent enfin d'une étude importante sur le fonctionnement du Service de prêt entre bibliothèques⁵². Le groupe de travail sur la rationalisation du développement des collections avait recommandé que «les avantages-coûts de mécanismes alternatifs à PEBUQUILL pour le transfert

des documents [soient] évalués» et que «la mise en application rapide des recommandations de l'enquête Goodfellow [permette] d'améliorer l'efficacité du PEB, en suggérant, entre autres, des objectifs réalistes en vue de réduire les délais d'échanges des documents entre les institutions»⁵³. Ce service de prêt entre bibliothèques existait antérieurement à la création du Sous-comité. Il est, en fait, le premier témoin de cette volonté de coordination des bibliothèques universitaires. Déjà, en 1969, on dénombrait 11 360 transactions de prêts entre les bibliothèques universitaires du Québec⁵⁴. L'année suivante on étend le réseau à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et à la Bibliothèque nationale du Québec⁵⁵. Géré à cette époque par la Bibliothèque de l'Université de Montréal, le service, même jugé essentiel, est relativement coûteux: en 1970, le contrat d'estafette avec l'Agence Phillips coûte 36 000 \$⁵⁶. Et ce montant doit évidemment être ajouté aux frais inhérents à la gestion du service à l'intérieur de chaque bibliothèque.

Malgré ces coûts qui grugent forcément le budget sans cesse amaigri des bibliothèques universitaires, une sorte de leitmotiv revient souvent chez les membres du Sous-comité: le prêt entre bibliothèques «est un instrument pour bien gérer d'autres projets dont la coordination du développement des collections»⁵⁷; sa «raison d'être principale est de servir d'outil à la planification des collections»⁵⁸. Même si la gestion de ce service est confiée à la Conférence des recteurs le 1er juin 1973⁵⁹, même si l'existence des services de prêts entre bibliothèques «efficaces et rapides» permet de «couper des abonnements de périodiques lorsque ce périodique peut être localisé à proximité de leur institution»⁶⁰, les frais de transport et les coûts internes ne cessent d'augmenter sans que les budgets des bibliothèques universitaires connaissent une progression substantielle. Aussi, de plus en plus, les directeurs des bibliothèques universitaires remettent en question le principe de la gratuité de ce service. Les universités de Toronto et de Yale décident de facturer ce service dès janvier 1976. «À l'Université de Toronto, il coûtera 8\$ pour chaque emprunt, jusqu'à concurrence de quatre volumes»⁶¹. Qu'en sera-t-il au Québec? La réponse: «Il est peu réaliste de croire que, à l'encontre des organismes similaires, les bibliothèques

pourront continuer à offrir des services gratuits à leurs usagers, d'autant plus que la probabilité d'obtenir des subventions additionnelles des gouvernements semble de plus en plus compromise en cette période de restrictions budgétaires»⁶².

En 1976, madame Marianne Scott et monsieur Richard Greene, de l'Université McGill, rédigent «un document de travail sur les implications sur les bibliothèques québécoises non universitaires de la décision de facturer les opérations de prêt entre bibliothèques». Ce document inclut «une étude de la question de la facturation des photocopies entre bibliothèques universitaires ainsi que de la facturation aux usagers»⁶³. Or, tous en sont conscients, cette question des photocopies «dépassé largement la stricte dimension de la facturation des coûts de la photocopie qui ne représentent, de fait, qu'environ 10 % du coût de l'opération. La solution qui sera retenue par le Sous-comité devra refléter ses efforts de rationalisation des collections et sa préoccupation d'une

50. Rapport du Groupe de travail sur la rationalisation du développement des collections, p. 21-22.

51. Ibid., p. 23-24.

52. Marjorie Goodfellow, *An Interlibrary Loan Study of Twelve Québec University Libraries and of the Bibliothèque nationale du Québec*, Montréal, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 1982, 83 p.

53. Rapport ..., p. 23.

54. 9 (09.05.69) 4.

55. 19 (15.05.70) 1-2.

56. 21 (17.09.70) 3.

57. 33 (15.12.71) 2, Voir aussi: 35 (20.03.72) 7

58. 44 (21.08.73) 2.

59. 43 (14-05.73) 7.

60. 51 (07.10.74) 4-5.

61. 58 (24.10.75) 6-7.

62. 61 (01.03.76) 3-4.

63. 62 (14.04.76) 14; 65 (13.10.76) 6-7. Cette entente sur la gratuité des photocopies est régulièrement prolongée à peu près tous les six mois; voir, par exemple: 39 (12.10.72) 3, 45 (22.11.73) 4, 52 (28.11.74) 4, 57 (27.08.75) 4, 64 (31.08.76) 18, 70 (30.05.77) 4.

accessibilité accrue aux collections du réseau des bibliothèques universitaires du Québec⁶⁴. Encore une fois, tout est dit en ces quelques mots; la raison d'être du Sous-comité et les objectifs qu'il poursuit sont rappelés par ces mots: rationalisation des collections, accessibilité accrue aux collections. Le groupe de travail qui est mis sur pied, notons-le, plutôt que de parler d'argent, doit «identifier les difficultés et étudier les moyens les plus appropriés dans le but d'améliorer la rapidité, l'efficacité et la rentabilité des services du prêt entre bibliothèques»⁶⁵. L'année suivante, en 1978, on élargit le membership du réseau, en acceptant l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, la Bibliothèque administrative de Québec, la bibliothèque de Hydro-Québec à Montréal, le Campus McDonald de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois à Hull. Et après avoir mis en chantier la préparation d'une liste collective ordiolingue des périodiques des bibliothèques universitaires⁶⁶, les membres du Sous-comité décident de procéder à une étude exhaustive sur le prêt entre bibliothèques. Afin «d'améliorer l'efficacité (rapidité) et d'évaluer le coût des opérations de prêt et d'emprunt entre bibliothèques», cette enquête devra «développer une méthode d'évaluation des opérations (...) qui soit applicable à chaque établissement universitaire, obtenir les données quantitatives et qualitatives uniformes permettant la révision des procédures actuelles et l'adoption de toutes modifications pertinentes et la révision des ententes en vigueur entre les membres du Sous-comité»⁶⁷. Cette enquête produira le rapport Goodfellow, mentionné plus haut. Ce rapport suscite à la fois la controverse et une grande déception. La controverse origine du fait que l'auteur a remis un texte écrit dans la seule langue anglaise. Quant à la déception des membres du Sous-comité, elle repose surtout sur «l'absence d'analyse des données recueillies, la difficulté voire l'impossibilité d'établir un plan d'action collectif ou par établissement en l'absence d'une synthèse des données»⁶⁸. Si bien qu'après plusieurs heures d'étude de ce rapport au cours des deux réunions subséquentes, les membres du Sous-comité décident de «suspendre la poursuite de l'étude détaillée du rapport de l'enquête sur les opérations de prêts et d'emprunts entre bibliothèques»⁶⁹.

Les préoccupations des directeurs des bibliothèques universitaires concernant le prêt entre bibliothèques s'orientent davantage vers l'usage des moyens électroniques afin d'améliorer la relation coût/bénéfice de cette activité. À cette fin, un groupe de travail est «chargé d'étudier les implications de l'utilisation du courrier électronique pour les fins du prêt entre bibliothèques»⁷⁰. Un contrat est même accordé pour la préparation d'un logiciel approprié à la compilation automatisée des données recueillies à l'aide d'un questionnaire sur les opérations de prêts et d'emprunts entre bibliothèques. On le voit, si les membres du Sous-comité attachent une telle importance à cette activité, c'est qu'elle se situe au cœur de la poursuite de leurs objectifs et qu'elle constitue un moyen privilégié de les atteindre. On comprend leur consternation lorsque, en 1986, le Comité exécutif de la Conférence des recteurs décide de «réduire considérablement le budget 1986-1987 du service PEBUQUILL et que cette réduction de budget entraîne la suppression du service pendant une période de quatre semaines». Leur réaction, consignée au procès-verbal, mérite certainement d'être retenue, aussi bien à cause de la pertinence des propos que de la fidélité qu'ils énoncent aux objectifs initiaux:

Cette décision contrevient directement aux objectifs de rationalisation des politiques de développement et de coordination des collections pour la réalisation desquels le Sous-comité a entrepris, depuis sa création, le développement de l'instrumentation nécessaire. C'est dans cette perspective qu'il a mis en oeuvre différentes mesures destinées à réduire le délai du service du prêt entre bibliothèques, lequel service constitue un corollaire essentiel à tout effort de rationalisation des collections. C'est également dans la perspective de permettre l'exploitation maximale des ressources documentaires des bibliothèques universitaires québécoises qu'ont été développés des outils destinés à faciliter l'identification de leur localisation, tel CACTUS⁷¹.

Aussi, les membres du Sous-comité s'entendent pour demander aux membres du Comité des Affaires académiques dont ils relèvent de «reconsidérer la décision d'intégrer le budget de PEBUQUILL au

budget des opérations courantes de la CREPUQ». «Il serait opportun, ajoutent-ils, d'envisager plutôt le maintien de son financement sous forme de budget spécial et de constituer dans le budget de la Conférence une enveloppe spécifique et protégée pour ce service»⁷². On comprend que, devant ces protestations, le Comité exécutif de la Conférence accepte le maintien du service et autorise la CREPUQ à en facturer le coût (4 000.00\$) aux établissements⁷³.

Sans risquer une inflation démesurée des coûts de ce service, les directeurs des bibliothèques universitaires refusent de l'abandonner. Périodiquement, ils rappellent que le service PEBUQUILL est «un outil essentiel aux fins de la rationalisation du développement coordonné des collections des bibliothèques universitaires»⁷⁴. La cueillette et la compilation des statistiques permettent de juguler ce risque d'inflation sans hypothéquer la qualité des services. Aussi, la publication annuelle des *Statistiques relatives aux opérations de prêts et d'emprunts entre bibliothèques* est toujours l'occasion d'une réflexion collective intense autour de cet outil de gestion indispensable. Car, rappelle-t-on, la cueillette annuelle des données relatives aux opérations de prêts et d'emprunts

64. 72 (11.08.77) 4.

65. *Ibid.*

66. Une telle liste avait déjà été compilée en 1972, mais elle n'était pas ordiolingue. Voir: *Liste collective préliminaire des périodiques courants reçus par les bibliothèques des universités du Québec*, Québec, Université Laval, 1972, 6v. — *Supplément*, Québec, Université Laval, 1975, 3v.

67. 87 (06.03.80) 7-8.

68. 105 (09.12.82) 7.

69. 108 (25-26.04.83) 8.

70. 111 (01-02.12.83) 10-11.

71. 126 (28.08.86) 8-9.

72. 127 (31.10.86) 4-5.

73. 128 (04.12.86) 3.

74. 137 (30.09.88) 4-5. Voir aussi: Onil Dupuis, «La circulation du prêt entre bibliothèques entre le Québec et l'Ontario», *Revue de l'AUPÉLF*, vol. 16, no 2 (novembre 1978), 115-125.

entre bibliothèques ne vise pas l'établissement d'une comparaison gratuite et stérile entre les différentes bibliothèques universitaires québécoises. Elle est un outil permettant de déceler les écarts importants et significatifs et d'apporter une amélioration aux services offerts. Son utilité est directement reliée à la qualité des données recueillies⁷⁵.

Conservation des collections

Si les problèmes reliés au développement des collections constituent l'épine dorsale des préoccupations des membres du Sous-comité des bibliothèques, la conservation de ces mêmes collections et leur possible détérioration ne sauraient leur être étrangères.

En effet, si la détérioration des collections est un sujet de préoccupation pour l'ensemble des bibliothèques, elle l'est, d'une façon particulière pour les bibliothèques universitaires et de recherche. Car, non seulement possèdent-elles des collections importantes de livres rares, précieux, souvent anciens, mais aussi elles ont pour mandat de rassembler et de mettre à la disposition de leurs usagers, actuels et futurs, la documentation qui répond à leurs besoins.

En 1986, le Sous-comité des bibliothèques avait confié à un groupe de travail sur la conservation des collections le mandat d'examiner l'ensemble des questions reliées à la conservation des collections dans les bibliothèques universitaires québécoises et de lui proposer un plan d'action.

En 1989, le Sous-comité des bibliothèques adoptait un énoncé de principe, élaboré par le groupe de travail sur la conservation des collections. Cet énoncé de principe s'intitulait: *La conservation des collections: une préoccupation des bibliothèques universitaires québécoises*. Cet énoncé précise la nature de la problématique de la conservation des collections dans les bibliothèques universitaires québécoises et propose un partage des responsabilités d'intervention entre les bibliothèques elles-mêmes, les organismes nationaux et internationaux.

La tenue d'un colloque sur la conservation des collections, également en no-

vembre 1989, intitulé «Prévenir ou guérir», constituait le premier volet du plan d'action proposé au Sous-comité par le groupe de travail sur la conservation des collections.

Ce colloque visait d'abord à sensibiliser les gestionnaires et les praticiens à l'importance et aux divers aspects de la conservation, aux difficultés rencontrées ainsi qu'aux solutions à mettre en oeuvre. Il visait aussi à leur fournir une amorce d'instrumentation. Ce colloque avait également pour objectif de formuler des recommandations concernant la mise en oeuvre d'un plan d'action concerté et coordonné. Environ quatre-vingt professionnels et techniciennes, la plupart oeuvrant dans le milieu universitaire, y ont participé.

C'est la Bibliothèque nationale du Québec qui a pris à sa charge la responsabilité de la publication et de la diffusion des Actes⁷⁶ de ce colloque, une collaboration qui illustre bien la préoccupation partagée par l'ensemble des bibliothèques québécoises et la nécessaire concertation dans la réflexion préalable à la mise en oeuvre d'un véritable plan d'action destiné à contrer la détérioration des collections et à préserver la richesse du patrimoine documentaire québécois.

Le groupe de travail sur la conservation des collections a soumis à l'approbation des membres du Sous-comité, en avril 1990, un plan d'action concerté, élaboré en tenant compte des différentes recommandations formulées et adoptées par les participants à l'issue de ce colloque. La mise en oeuvre des différents volets de ce plan d'action a constitué une priorité pour les années subséquentes.

Autres volets

Bien d'autres sujets ont figuré à l'ordre du jour des quelque 167 réunions du Sous-comité des bibliothèques depuis vingt-cinq ans. Tous ces sujets se rapportent, d'une façon ou d'une autre, de près ou de loin, au problème central de la rationalisation du développement des collections.

On pense, en particulier, au projet de ce qui a commencé par s'appeler l'entrepôt commun, puis le Centre universitaire

bibliographique québécois/Québec University Bibliographic Center (CUBIQ/QUBIC) et qui est maintenant connu plus simplement comme le «centre d'entreposage en commun».

Puisque ce projet figurait dans la loi qui régissait alors la Bibliothèque nationale du Québec depuis sa fondation en 1967, c'est cette institution qui avait pris l'initiative des études préliminaires et de l'élaboration des projets qui se sont succédés. Dès 1971, la Bibliothèque nationale commandait à madame Blanche Faucher, bibliothécaire à l'emploi de la Bibliothèque municipale de Montréal, une étude «en vue d'implanter un entrepôt commun»⁷⁷. Celle-ci prépare, expédie et compile un questionnaire concernant la documentation rarement consultée dans les bibliothèques universitaires québécoises, documentation qu'il serait approprié de loger dans un tel entrepôt afin de libérer des espaces pour la documentation vivante. Le rapport de cette étude est remis aux membres du Sous-comité l'année suivante. Il suscite un vif intérêt⁷⁸. D'ores et déjà, on parle même d'embaucher «une personne qui sera responsable de la mise en marche de ce projet. Il existe maintenant un accord de principe et les chances d'obtenir cet entrepôt sont bonnes»⁷⁹.

Les membres du Sous-comité insistent régulièrement pour que ce projet se réalise dans les délais aussi brefs que possible: lettres aux autorités de la Bibliothèque nationale⁸⁰, formation d'un groupe de travail⁸¹, préparation d'études préliminaires sur les aspects quantitatifs des collections, les objectifs précis de l'entrepôt commun, le droit de propriété des

75. 157 (04.12.91) 5.

76. Colloque sur la conservation des collections, Montréal, 16-17 novembre 1989, *Prévenir ou guérir?: actes du Colloque sur la conservation des collections*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1990, 107 p.

77. 33 (15.12.71) 3.

78. 37 (24.05.72) 7-8.

79. 39 (12.10.72) 6.

80. 43 (14.05.73) 2; 44 (21.08.73) 2.

81. 47 (05.03.74) 2.

documents déposés, la possibilité de miniaturiser les documents au moment de leur dépôt⁸². Même si des discussions se poursuivent sur certaines modalités de réalisation, l'unanimité est faite depuis longtemps sur le principe du projet, sur son urgence. Seule l'insuffisance des crédits a empêché toute amorce de réalisation de ce projet.

Le vote par l'Assemblée nationale du Québec d'une nouvelle loi pour la Bibliothèque nationale, la transformant en Régie gouvernementale, la nomination d'un nouveau président-directeur général et la possibilité d'une nouvelle construction pour cette institution nationale sont autant de nouvelles raisons qui autorisent les directeurs des bibliothèques universitaires à relancer le projet au début des années 1990. Ils forment un groupe de travail «chargé d'évaluer les besoins éventuels en espaces d'entreposage des bibliothèques universitaires québécoises, de même que les services qui pourraient s'avérer nécessaires afin de faciliter l'accès aux collections ainsi entreposées et de proposer d'éventuelles modalités de collaboration avec la Bibliothèque nationale du Québec»⁸³.

Quelques mois plus tard, le président-directeur général de la Bibliothèque nationale du Québec «présente et explique la proposition concernant les coûts afférents à l'utilisation, par les bibliothèques universitaires québécoises, d'espaces d'entreposage dans le futur édifice prévu aux fins de la conservation des collections de la Bibliothèque nationale du Québec»⁸⁴.

Le groupe de travail présente son rapport en mai 1992 sous le titre déjà fort significatif *Une solution avantageuse: l'entreposage en commun à la Bibliothèque nationale du Québec*. C'est à la lumière des informations recueillies auprès des différents établissements universitaires québécois que la Bibliothèque nationale a pu préciser les éléments de son offre aux bibliothèques universitaires. Aussi, celles-ci acceptent-elles l'offre de la Bibliothèque nationale pour l'entreposage des collections rarement ou pas utilisées⁸⁵.

On aura compris que ce projet reflète la volonté des directeurs des bibliothèques universitaires québécoises de coor-

donner leurs efforts de rationalisation du développement des collections. Ce processus suppose qu'on rationalise également les collections déjà existantes, par une mise en commun des ressources disponibles. L'acharnement qu'ils y ont mis depuis vingt-cinq ans témoigne, bien sûr, de la «tâche gigantesque à accomplir», comme l'annonçaient déjà en 1969, les auteurs du rapport Roy-Bégin⁸⁶ et rappelle que le réseau des bibliothèques universitaires, comme d'ailleurs tout le système universitaire québécois, «constitue un ensemble à la hauteur des aspirations du Québec moderne», selon la noble expression du recteur Gilles Boulet⁸⁷.

C'est la même volonté de collaboration et de mise en commun et de partage de leurs ressources humaines, matérielles et financières qui a présidé à la participation des bibliothèques universitaires québécoises au projet TELECAT/UNICAT de 1975 à 1980 et à leur regroupement subséquent au sein de RIBLIN (Réseau automatisé des bibliothèques/Library Information Network). Le réseau TELECAT/UNICAT, un système coopératif de catalogage bilingue en temps réel et en mode conversationnel, a permis d'améliorer considérablement l'efficacité et la rentabilité des services offerts à l'utilisateur grâce à une réduction importante du temps consacré au traitement de la documentation.

En 1980, au moment de la dissolution du système TELECAT/UNICAT, les bibliothèques universitaires québécoises (à l'exception des bibliothèques de l'Université du Québec qui disposaient de leur propre système coopératif développé en commun, BADADUQ) et la Bibliothèque administrative du Gouvernement du Québec, fortes de leur expérience de coopération, décidaient de se regrouper au sein de RIBLIN afin de poursuivre en commun leur expérience relative au développement d'un système intégré de gestion des bibliothèques. Adapté aux besoins de chaque bibliothèque, RIBLIN constituait un lieu privilégié d'échanges d'information et d'expérimentations entre les usagers d'un même système, le système UTLAS/CAISS, en même temps que se poursuivaient les études relatives à l'automatisation de l'ensemble des services des bibliothèques. Surtout, la création de ces réseaux informatisés plaçait les

bibliothèques universitaires sur la voie incontournable de l'automatisation de leurs services et de la nécessaire mise en commun de l'expertise accumulée depuis des années. Car, si, subséquentement, le réseau RIBLIN a été délaissé au profit de l'acquisition par chaque bibliothèque universitaire d'un système automatisé d'informatisation, la même volonté de coopération apparaît, entre autres, dans la création d'un groupe de travail sur l'interconnexion des systèmes. Conformément au mandat qui leur est confié, les membres de ce groupe de travail procèdent à l'inventaire des systèmes de bibliothèques, des logiciels et des équipements de supports, des infrastructures de télécommunications, des modalités d'accès politiques et des tarifs d'accès, des projets d'interconnexion, des normes, etc⁸⁸. En même temps, les membres du Sous-comité créaient un autre groupe de travail sur la micro-informatique documentaire. Celui-ci devait étudier et proposer les moyens de faciliter la conception, la gestion et l'exploitation des bases de données bibliographiques sur micro-ordinateur. Il devait aussi «tenir à jour et diffuser régulièrement un inventaire des ressources de développement et des réalisations en micro-informatique documentaire»⁸⁹.

82. 48 (23.04.74) 2-3; 49 (04.06.74) 3-4. Voir aussi, Daniel Reicher, *CUBI-Q-UBIC; rapport*, Montréal, Sous-comité des bibliothèques, CREPUQ, juin 1977, 33 p. Voir aussi: Jean-Rémi Brault et Onil Dupuis, «Un centre québécois pour la documentation peu utilisée: état de la question», *Documentation et bibliothèques*, vol. 23, no 3 (septembre 1977), 165-167.

83. 151 (14.01.91) 10; 152 (14.03.91) 10-11.

84. 154 (13.06.91) 5.

85. 160 (01.05.92) 7-9.

86. Jean Roy et Joseph-Octave Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination...*, p. 26

87. Gilles Boulet, «Les établissements universitaires québécois», *Forces*, no 85 (printemps 1989), 6.

88. 157 (4.12.91) 11.

89. 156 (10.10.91) 7.

On le voit, la préoccupation des directeurs des bibliothèques universitaires est de plus en plus orientée vers l'exploitation de la technologie et sa mise au service des ressources documentaires et de leurs usagers.

En témoignent, outre les groupes de travail précités, la création du groupe de travail sur les fichiers de données numériques⁹⁰, celle du groupe de travail sur les catalogues CD-ROM qui doit «établir et soumettre une liste des principaux impacts de l'utilisation du CD-ROM sur les services des bibliothèques universitaires: impact sur le développement des collections, sur l'utilisation des banques de données en accès direct, sur les activités de formation des usagers, sur l'organisation des services, etc»⁹¹. En témoigne aussi l'utilisation de l'informatique pour la compilation et la mise en disponibilité des nombreuses statistiques recueillies dans les bibliothèques universitaires par le Sous-comité. Car, depuis le tout début de leurs activités, les directeurs des bibliothèques universitaires se sont préoccupés de recueillir des statistiques de gestion. Comme tout bon administrateur, ils étaient convaincus — et le sont toujours — de la nécessité absolue de recueillir des statistiques pour assurer une gestion progressive de leur bibliothèque. Dès leur deuxième réunion, en 1967, ils avaient décidé d'utiliser ce mode de gestion et d'appliquer la formule Clapp-Jordan pour la préparation de leurs budgets annuels⁹². Par la suite, la cueillette, la compilation automatisée, l'exploitation et la diffusion des statistiques figurent à l'ordre du jour de presque toutes les réunions du Sous-comité. D'ailleurs la qualité de ces statistiques est reconnue au Service des bibliothèques d'enseignement du ministère de l'Éducation du Québec de même qu'à Statistiques/Canada qui demandent de recevoir un exemplaire de ces documents et qui les utilisent dans leurs compilations⁹³. On comprendra encore l'importance de ces diverses compilations de statistiques lorsque les membres du Sous-comité confieront à un groupe de travail «le soin d'élaborer un dossier illustrant les conséquences du sous-financement des universités sur le développement des collections, en particulier des collections de recherche»⁹⁴. «La préparation de ce dossier vise à appuyer les démarches entreprises par la CREPUQ en vue d'améliorer

la situation financière des universités»⁹⁵. Reçu par le Comité exécutif de la CREPUQ, ce dossier est utilisé, dans une version abrégée, «pour les démarches auprès des médias, des milieux politiques et des affaires, en vue d'obtenir leur appui (...)»⁹⁶.

Conclusion

L'analyse des activités du Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ pourrait se poursuivre sous bien d'autres volets. Et la lecture de ces 167 procès-verbaux autorise bien des réflexions non seulement sur le bilan fort positif du Sous-comité mais aussi sur l'essor des bibliothèques universitaires et même sur l'ensemble des bibliothèques québécoises.

D'abord, notons ceci. Au cours de ces vingt-cinq années, les membres du Sous-comité ont réussi à situer la bibliothèque universitaire à la place primordiale qui doit être la sienne au sein des universités. Les enquêteurs Roy et Bégin constataient tristement en 1969: «Il y a peu de bibliothèques universitaires qui ont réussi à définir et à faire reconnaître par des textes officiels le rôle, la fonction ou le statut bien particulier de la bibliothèque au sein de la communauté universitaire»⁹⁷. Or, en 1993, une telle affirmation serait fort erronée. Les directeurs de ces bibliothèques ont réussi, par leur professionnalisme, par leur compétence, par leur action concertée, à revaloriser leur rôle dans leur institution et à donner à la bibliothèque la place essentielle qui lui revient tout normalement. Car, il faut encore noter ceci: ce qui est capital dans cette aventure, c'est d'avoir réussi à créer, en quelque sorte, une nouvelle sorte de «partnership», une connivence fructueuse parmi les membres de ce Sous-comité. Malgré les intérêts parfois fort divergents, malgré aussi les personnalités souvent vigoureuses des membres, ceux-ci ont su orienter leur efforts vers l'atteinte des objectifs qu'ils s'étaient fixés, vers la réalisation du mandat qui leur était confié. Formulé de diverses façons au cours de ces vingt-cinq années, le mandat du Sous-comité est toujours resté fidèle au principe des quatre «c»: coopération, collaboration, concertation, coordination. Les membres du Sous-comité qui se succéderont tout au long de ces années continueront de partager les mêmes convictions, même si leur formulation variera légèrement et

même si les circonstances exigeront qu'elles soient nuancées, voire précisées.

Ce partnership repose sur un mode de fonctionnement particulièrement exigeant: c'est le fonctionnement par «consensus». Or, l'atteinte de ce consensus ne se réalise pas toujours avec une spontanéité exemplaire. Souvent, il faut négocier, convaincre, procéder à des études, consulter. Et si l'autonomie de chaque institution est scrupuleusement respectée, ce principe n'en est pas moins sous-jacent à tout le fonctionnement du Sous-comité. D'ailleurs, ce mode de fonctionnement est lui-même tributaire du mode de fonctionnement de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec qui, lui-même, pour une large part, est calqué sur celui des universités. Processus empreint de lourdeur, commenteront les uns. Certes, il est lourd. Pourtant, l'épreuve d'un quart de siècle a démontré que ce processus permet néanmoins de fonctionner, de réaliser des projets importants, d'imposer sa présence dans la vie universitaire québécoise. Il permet même d'offrir un modèle sinon nouveau, certes original, de coopération. Et cela est essentiel. «More than ever before, it is necessary, to develop new models for cooperation, to allocate work among libraries and to share resources (...). Cooperation has no intrinsic value; it is meaningful only when used for economic, technical and service-orientated reasons. The decisive factor is the direct benefits to libraries and their users. Cooperation without meaning and benefit can only be disappointing and lead to a deterioration in existing conditions»⁹⁸.

90. 149 (19.09.90) 6-7.

91. 149 (19.09.90) 12.

92. 2 (11.12.67) 2.

93. 51 (07.10.74) 5.

94. 149 (19.09.90) 13.

95. 150 (14.11.90) 4.

96. 152 (14.03.91) 3.

97. Jean Roy et Joseph-Octave Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination...*, p. 26

98. Klaus-Dieter Lehmann, «The New European Library Scene and its International Possibilities», *Alexandria; Journal of national and international library and information issues*, vol.3, no. 3 (December 1991), 127.

Autre réflexion que la lecture de ces documents peut inspirer. Le dynamisme des bibliothécaires universitaires et le modèle de coopération qu'ils ont développé, ont été particulièrement bénéfiques pour l'ensemble de la bibliothéconomie québécoise. Ils ont projeté et ils continuent de projeter une image «d'acteur de changement, d'informateur ou mieux «d'inform-acteur» sachant s'adapter à des contextes changeants et apporter des réponses pertinentes et efficaces aux besoins d'information et de documentation des hommes et de la société»⁹⁹. Quelles que soient les circonstances dans lesquelles s'exerce cette activité, les résultats figurent dans la liste déjà impressionnante des acquis de la bibliothéconomie québécoise. Les efforts que ces collègues ont déployés en faveur de la rationalisation du développement des collections constituent un modèle. Travaillant en réseau

cohérent, les bibliothécaires universitaires se sont donnés des instruments aptes à traduire dans la réalité les principes de rationalisation sur lesquels l'entente est relativement facile. On pense au Prêt entre bibliothèques (PEBUQUILL), au catalogue collectif des périodiques conservés dans ces bibliothèques, connu sous le sigle CACTUS, aux travaux sectoriels entrepris dans une dizaine de disciplines, comme l'histoire de l'art, le droit et les sciences juridiques, les sciences de la santé, la chimie, et plusieurs autres. On pense, bien sûr, aux travaux qui se poursuivent pour assurer la conservation de ces collections, et particulièrement des documents les plus précieux: codes de conservation, manuels pour favoriser la préservation et la restauration, démarches auprès des éditeurs pour les convaincre d'utiliser du papier permanent. Le processus d'automatisation élaboré dans

chaque bibliothèque universitaire et les efforts pour relier les systèmes entre eux et pour faciliter l'accès aux fichiers de données numériques, figurent au premier plan d'un bilan déjà fort positif.

Les bibliothèques universitaires québécoises constituent une importante portion du patrimoine documentaire du Québec. Elles sont une des pièces maîtresses de ce qui pourrait devenir le réseau des bibliothèques du Québec. Leur développement et leur dynamisme sont essentiels pour assurer la vitalité de l'ensemble des bibliothèques de ce pays.

99. Jean Michel, «De la créativité en documentation; autres perspectives pour la formation», *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 35, no 3 (1990), 201.



AGENCE INTERNATIONALE
INTERNATIONALE SUBSCRIPTION
D'ABONNEMENTS AGENCY

**Au service des collectivités
et des bibliothèques
depuis 1946**

- Les spécialistes de la gestion d'abonnements
- Un catalogue de 10,000 titres
- Des liens avec 2,500 éditeurs à travers le monde

PERIODICA INC.
C.P. 444, Outremont, Québec
H2V 4R6

Région de Montréal : (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais : 1 800 361-1431
Télécopieur : (514) 274-0201